

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue à Gaspé, le **2 novembre 2021** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Julie Pariseau (présidente) Madame Karine Fournier (vice-administratrice) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Madame Nadine Côté (administratrice) Madame Josée Synnott (administrateur non-votant) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Madame Anik Truchon (administratrice) Madame Cindy Vallée (administratrice) Monsieur Steve Fournier (administrateur)
ABSENT(S)	Monsieur David Smith (administrateur)
PERMANENCE	Monsieur Bernard D'Amours (directeur général par intérim) Monsieur Yvan Gauthier (directeur général adjoint par intérim) Madame Marie Vandemoortele (secrétaire générale par intérim)
INVITÉ(S)	Aucun invité

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et madame Marie Vandemoortele agit à titre de secrétaire.

1.3 *Prestation du serment d'office*

Le conseil d'administration accueille deux nouveaux membres et procède à leur assermentation.

Madame Josée Synnott, représentant le personnel d'encadrement (sans droit de vote) est invitée à procéder à la lecture du serment d'office.

Monsieur Steve Fournier, membre de la communauté représentant le milieu municipal, de la santé et services sociaux ou des affaires est invité à procéder à la lecture du serment d'office.

Une copie du document signé par madame Synnott ainsi qu'une autre signée par monsieur Fournier, seront acheminées à la secrétaire générale par intérim.

1.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Anik Truchon **et appuyée** par madame Karine Fournier, il est résolu à l'unanimité,

CA-2111-019

que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.5 Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

En vertu de l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale par intérim demande à tous les membres du conseil d'administration de compléter et signer le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts pour l'année scolaire 2021-2022 et à le lui retourner

Pour la présente séance, un membre déclare un conflit d'intérêts possible concernant le point 4.1 de l'ordre du jour et trois autres membres déclarent un conflit d'intérêts possible pour le point 4.2 de l'ordre du jour.

1.6 Entente de confidentialité

Les membres du conseil d'administration sont invités à signer le formulaire d'entente de confidentialité qui est une déclaration d'engagement par les administrateurs du conseil d'administration quant au respect des règles de sécurité de l'information.

Chacun des membres est invité à le signer et à l'acheminer à la secrétaire générale par intérim.

1.7 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Cindy Vallée, **et appuyée** par madame Isabelle Gagné, il est résolu à l'unanimité,

CA-2111-020

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.7.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021

Aucun suivi.

1.8 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Nadine Côté, **et appuyée** par monsieur Steve Fournier, il est résolu à l'unanimité,

CA-2111-021

que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

1.8.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2021

Aucun suivi.

1.9 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 *Indices de défavorisation*

Monsieur Bernard D'Amours, directeur général par intérim, présente et explique la mise à jour reçue par le ministère de l'Éducation concernant les indices de défavorisation de chacune des écoles de notre Centre de services scolaire. Il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier.

2.2 *EQDEM (enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle)*

Monsieur Bernard D'Amours, directeur général par intérim, présente et explique la demande du ministère de l'Éducation pour participer à la 3^e édition de l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle qui a débuté en 2012. La cueillette de données s'échelonne de février à avril 2022.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Madame Nathalie Cotton, directrice des services éducatifs aux jeunes, se joint à nous et fait la présentation du point pour ce service.

3.1 *Organisation scolaire – Version 4*

La version 4 de l'organisation scolaire est déposée pour information et a été ajoutée en fonction de la clientèle au 30 septembre 2021.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur Luc Chrétien, directeur des services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle, se joint à nous et fait la présentation des points pour ce service.

4.1 *Autorisation d'un signataire de l'entente avec la démarche intégrée en développement social Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT le plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit autoriser une personne signataire pour le protocole d'entente le liant au CLD de La Haute-Gaspésie, gestionnaire des actions en lien avec le développement social de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que par cette entente, un montant de 17 867,34 \$ sera attribué au Centre de services scolaire pour contribuer au déploiement de l'action Agent de motivation et de persévérance scolaire;

CA-2111-022

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Luc Chrétien, directeur des Services éducatifs aux adultes et de la formation professionnelle, à signer le protocole d'entente avec le CLD de La Haute-Gaspésie en lien avec le développement social de La Haute-Gaspésie.

4.2 Demande d'appui au projet Les Jardins allant vert du centre de formation de la Côte de Gaspé

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la rencontre préparatoire au CA tenu le 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la lettre d'appui reconnaissant la pertinence et l'intérêt du projet de jardin pédagogique qui fut signée, le 15 janvier 2021, par messieurs Claude Petitpas (Directeur général par intérim), Luc Chrétien (Directeur des services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle), David Smith (Directeur des ressources matérielles) et Patrick Lefebvre (Directeur du Centre de formation de La Côte-de-Gaspé);

CONSIDÉRANT la subvention de 171 000\$ octroyée à l'Association des personnes handicapées de Gaspé par *l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé* qui est en attente de la résolution du CA pour normaliser le transfert des sommes à la réalisation du projet en partenariat « Les Jardins allant vert »;

CONSIDÉRANT la subvention de 20 000\$ octroyée par la MRC de La Côte-de-Gaspé pour la réalisation de ce projet en partenariat;

CONSIDÉRANT les subventions totalisant 13 800\$ provenant d'autres partenaires du projet (URLS, fondation TD, Fondation Desjardins, Les Touche à tout) pour la réalisation de ce projet en partenariat;

CONSIDÉRANT le montage financier équilibré du projet;

CA-2111-023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** par madame Cindy Vallée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la demande d'appui financier des partenaires au projet Les Jardins allant vert du Centre de formation de La Côte-de-Gaspé.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Monsieur Martin Roy, directeur du service des ressources financières, se joint à nous et fait la présentation des points pour ce service.

5.1 Régime d'emprunts

VU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*; le Centre de services scolaire des Chic-Chocs (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 482 000 \$;

CONSIDÉRANT conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 19 octobre 2021;

CA-2111-026

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par madame Nadine Côté, **ET APPUYÉE** par madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 482 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions des centre de services scolaire, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique

convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le directeur général par intérim;
Le directeur général adjoint par intérim;
ou
La présidente du conseil d'administration;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

5.2 États financiers 2020-2021 (ajournement au 30 novembre 2021)

Ce point est reporté à la séance en ajournement.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

9.1 *Comité de parents*

Un travail de collaboration est actuellement mis en place avec le comité de parents, la Fédération des comités de parents du Québec et notre Centre de services scolaire.

Le parent étant le premier partenaire pour la réussite des élèves, cette démarche de communication et de collaboration devrait se révéler être une valeur ajoutée.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 *Correspondance de la présidence*

Aucune correspondance

10.2 *Correspondance de la direction générale*

Aucune correspondance

11.0 DOSSIER DES ADMINISTRATEURS

11.1 *Rapport du comité de gouvernance et d'éthique*

Monsieur Yves Galipeau, responsable du comité, fait le dépôt du rapport avec explications des activités du comité du 7 décembre 2020 au 31 août 2021.

11.2 *Rapport du comité des ressources humaines du CA*

Aucun rapport n'est déposé.

11.3 *Rapport du comité de vérification*

Aucun rapport n'est déposé.

11.4 *Rapport du comité consultatif de transport*

Aucun rapport n'est déposé.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12.1 *Deuxième période de questions du public*

M. Pierre Chapdelaine De Montvalon questionne le nombre de postes vacants au conseil d'administration.

Madame Julie Pariseau, présidente, mentionne que trois postes de représentants de parents sont à combler, un poste représentant le personnel professionnel ainsi qu'un poste représentant un membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans. Plusieurs démarches sont en cours afin de pourvoir ces postes.

Monsieur Nelson Sergerie questionne la démarche établissant les indices de défavorisation. Monsieur Bernard D'Amours, directeur général par intérim, explique que ce sont des outils développés par le ministère de l'Éducation.

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Huis clos (départ du public)

Aucun huis clos n'a été décrété.

13.2 Huis clos (départ des gestionnaires)

Aucun huis clos n'a été décrété.

13.3 Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par madame Karine Fournier, **et appuyée** par monsieur Yves Galipeau

CA-2111-024

que l'assemblée soit levée à 20 h 30 et ajournée au 30 novembre 2021.

Julie Pariseau
Présidente

Marie Vandemoortele
Secrétaire générale par intérim